

Rotary



Club de Beausoleil

Bulletin de réservation Puces et Amuseurs de Rues

- Particulier
- Professionnel

NOM :
 Prénom :
 Adresse :

 Tél. :
 Port. :
 Fax :
 E-mail :

Demande la possibilité de réserver Module(s) de
 5m² (2.25 x 2.5 m environ).

Je joins :

- un chèque de € (25 euros xNbre de modules) à l'ordre du Rotary Club de Beausoleil.
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
- pour les particuliers : un document officiel attestant du lieu de résidence (quittance EDF, de loyer, facture de téléphone, ...)
- pour les professionnels : photocopie de la carte professionnelle

IMPORTANT

Je certifie sur l'honneur ne pas participer à plus de deux manifestations de ce genre au cours de l'année civile.
 Je certifie avoir eu connaissance du règlement et m'engage à le respecter

Fait à le.....

Signature :

PUCES ET AMUSEURS DE RUES

Organisée par le Rotary Club de Beausoleil pour ses actions humanitaires et les oeuvres sociales de la Ville de BEAUSOLEIL

EMPLACEMENT DE LA MANIFESTATION :
 Au centre ville de BEAUSOLEIL
 (Boulevard de la République, Place de la Libération,)

AUX PORTES DE MONACO

ROTARY CLUB DE BEAUSOLEIL

Tél : 06 26 02 92 41

Site internet : www.rotary-beausoleil.org/

E mail : brocante@rotary-beausoleil.org

CONTACT :

Rafaële VOLPI
 Les Turquoises
 500 Avenue de La Paix
 06190 Roquebrune Cap-Martin



Rotary
 Club de Beausoleil



Organise

PUCES et AMUSEURS de RUES

le

01 juin 2014

Rotary
 Club de Beausoleil



Règlement

Le Rotary Club de Beausoleil, Roquebrune Cap-Martin, Cap-d'Ail, La Turbie avec le concours de la Ville de Beausoleil organise le 01 Juin 2014 une brocante dans les rues de Beausoleil nommée : "Puces et Amuseurs de Rues"

Cette manifestation ne pourra être annulée même en cas d'intempérie, et aucun remboursement ne pourra être demandé

Article 1

Conformément à la loi du 13 Juillet 2005, cette manifestation est destinée :

- 1/aux professionnels
- 2/aux particuliers, résidents de la Communauté de La Riviera Française

Chaque exposant s'engage à vendre uniquement des objets personnels usagés ou des produits neufs à prix minorés.

L'acceptation des dossiers et l'attribution des emplacements se fera dans l'ordre d'arrivée au siège du bureau de la brocante : "Puces et Amuseurs de Rues". Dès l'attribution de tous les emplacements, le Rotary Club de Beausoleil clôturera les inscriptions et les demandes n'ayant pas obtenu satisfaction seront remboursées des sommes versées.

- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération et les sommes versées seront restituées

Article 2

Le bureau de la brocante se réserve le droit de refuser un participant sans qu'il ait à se justifier. Le simple fait de renvoyer le bulletin de participation complet, implique de l'exposant qu'il accepte le présent règlement

Article 3

- Chaque exposant pourra prendre possession du stand qu'il lui aura été attribué le dimanche 01 Juin à partir de 5 heures 30, et devra avoir totalement débarrassé son emplacement à 20 heures.
- Aucun départ ne sera toléré avant 18 heures
- Chaque stand devra être prêt pour l'ouverture du marché à 9 heures.
- Tout exposant qui n'aura pas pris possession de son emplacement à 9 heures ne pourra prétendre à aucun remboursement et son emplacement pourra être ré-attribué.
- De plus, aucun remboursement de réservation ne sera effectué en cas de désistement ou d'absence et ce, pour quelque raison que se soit.
- Aucune vente en dehors du stand ne sera autorisée et la législation en matière d'occupation du territoire communal sera appliquée par les services de la Police Municipale de Beausoleil
- Aucun véhicule ne sera accepté dans l'enceinte de la manifestation entre 9 heures et 18 heures. Ils devront impérativement être stationnés dans les emplacements prévus à cet effet et ne devront en aucun cas gêner la manifestation sous peine d'enlèvement.

Article 4

- Chaque emplacement sera matérialisé au sol en fonction des impératifs de voirie
- Une participation de 25€ est demandée par emplacement (module) réservé.
- Pour les associations à but humanitaire le premier module est gratuit (joindre la photocopie des statuts). Le matériel de présentation est à prévoir par le vendeur il n'y aura aucune possibilité de se brancher sur une source d'énergie ni même au réseau d'eau.
- Chaque participant s'engage à ne pas utiliser d'appareil nécessitant l'utilisation du gaz sous quelque forme que se soit.

Article 5

Chaque exposant devra s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour toute les dégradations pouvant être causées ou subies par les installations, le matériel, les marchandises, le vol, les dégâts des eaux, l'incendie, sa responsabilité civile et professionnelle et le recours des tiers. L'exposant, de même que son assureur déclarent expressément renoncer à tout recours contre les organisateurs et les autres exploitants pour quelque dommage que se soit et quelque qu'en soit la cause.

L'exposant s'engage à respecter les obligations prévues par la législation et la réglementation applicable en la matière et notamment :

- le régime de la concurrence
- les règles de publicité des prix
- les fraudes et falsifications
- La publicité mensongère

Chaque marchandise exposée sur le stand devra être étiquetée

Aucune vente de boissons, confiseries, produits alimentaires, produits régionaux, et autres ne sera autorisée à l'exception de la buvette tenue par le Rotary Club de Beausoleil

Article 6

Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera expulsé de la manifestation, sans indemnité d'aucune sorte.

Les exposants comprendront que ces règles sont nécessaires à l'intérêt de tous pour le bon déroulement et la pérennité de cette manifestation

Renvoyez le bulletin (voir au dos) dans les meilleurs délais.

Les demandes de réservations seront traitées par ordre d'arrivée. Aucune demande incomplète ne sera prise en considération.



PUCES et AMUSEURS de RUES

le

01 juin 2014

Rotary
Club de Beausoleil

